



Mairie de Cannes

Le Maire

Président de l'Agglomération Cannes Pays de Lérins  
Vice-Président du Conseil départemental

**Monsieur Gérald DARMANIN**  
**Ministre de l'Intérieur**

Ministre d'Etat  
Hôtel de Beauvau  
Place Beauvau  
75800 PARIS CEDEX 08

Cannes, le 27 juillet 2020

Objet : Radars verbalisateurs  
Réf. : DC/DIL 20009062DS

Monsieur le Ministre,

Par trois courriers des 5 août 2016, 24 juillet 2017 et 16 août 2019, ainsi que par de multiples relances orales, j'ai sollicité les différents Préfets des Alpes-Maritimes, afin d'installer des radars automatisés fixes sur le territoire de la commune de Cannes sur les voies particulièrement accidentogènes. Vous en trouverez les copies ci-jointes.

Le produit financier des radars ne revient pas à la Commune. Par conséquent, la démarche de la Mairie de Cannes est uniquement motivée par un souci de sécurité routière sur des axes dangereux et de lutte contre le bruit.

Or, des réponses aussi insatisfaisantes les unes que les autres m'ont été apportées. C'est pourquoi je me permets aujourd'hui de vous solliciter directement.

Après des demandes d'études de circulation, qui ont été réalisées, diverses réponses d'attentes, il m'a été indiqué que des radars nouvelle génération devaient voir le jour, et qu'il fallait donc encore patienter.

Malheureusement, ensuite, les entreprises en charge de leur fabrication n'étaient pas en mesure d'honorer toutes les demandes.

Aujourd'hui, il nous est encore opposé d'obscures raisons financières, de lignes budgétaires, pour ne pas accéder à notre demande.

Il est déjà consternant qu'un maire en France ne puisse installer sous sa responsabilité de radar dans les rues qu'il sait être les plus risquées.

Le caractère ubuesque de la situation est amplifié lorsque, comme trop souvent, et c'est le cas ici, nous faisons face à la lourdeur de la machine bureaucratique étatique dans toute son absurdité. Voilà maintenant quatre années que nous réclamons la mise en place de radars pour protéger la population, et pas une seule demande n'a été satisfaite. Il semble pourtant ici que nous ne soyons pas dans la réalisation de projets complexes qui nécessiteraient une ingénierie ou des investissements hors normes.

1/2

Les administrés ne peuvent comprendre que de telles demandes légitimes et simples ne soient satisfaites, que les accidents s'additionnent dans des endroits pourtant signalés, et le Maire reçoit comme il est d'usage les incriminations sur l'inefficacité de la puissance publique, qui sont ici parfaitement justifiées.

Je compte sur votre nouvelle nomination, qui se veut placée sous le sceau de l'action et de l'efficacité, pour répondre positivement et rapidement aux demandes des communes qui souhaitent mettre en place ses matériels indispensables pour la sécurité routière, et vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération. *et de mes sentiments républicains.*

*Bien à toi,*

Le Maire,



**David LISNARD**



Pièces jointes : copies de mes trois courriers d'intervention auprès des différents Préfets des Alpes-Maritimes.